

Du déséquilibre à la fédération. Visions belges de l'avenir européen (1830-1870)

Arnaud PETERS

*Attaché au Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques
(Université de Liège) et Doctorant à l'Université catholique de
Louvain*

L'intérêt de revisiter le 19^e siècle en matière d'idée européenne en général, de fédéralisme en particulier, paraît évident¹. Dans le cadre belge, de récents travaux démontrent l'apport d'une démarche de « retour aux sources » visant à mieux connaître l'idée d'Europe avant sa réalisation². A ce sujet, se posent à l'historien plusieurs questions majeures qui concernent principalement le fondement, la signification et la portée de ces visions d'un continent à unir.

Dans la jeune Belgique, une génération méconnue de publicistes – qui a participé à la création de l'État belge et s'exprime *grosso modo* entre 1830 et 1870 – pose un regard original sur ce qu'ils appellent au fil du temps les « petits États du Centre de l'Europe », les « États secondaires », ou encore les « Moyennes Puissances », etc. Ils en postulent la solidarité politique et réfléchissent à son nécessaire renforcement en recourant souvent au concept de fédération³.

¹ Dumoulin M., « La Belgique et la construction européenne : un essai de bilan historiographique », in Dumoulin M., Duchenne G., Van Laer A. (dir.), *La Belgique, les petits États et la construction européenne. Actes du Colloque de clôture de la VIIe Chaire Glaverbel d'études européennes 2001-2002 (Louvain-la-Neuve, les 24, 25 et 26 avril 2002)*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003, pp. 16-17.

² Voir principalement, Duchenne G., *Esquisses d'une Europe nouvelle. L'europhisme dans la Belgique de l'entre-deux-guerres (1919-1939)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang (Euroclio. Etudes et documents, n°40), 2008.

³ Les considérations présentées dans cet article se nourrissent de deux recherches antérieures de l'auteur : Peters A., *Lucien Jottrand et l'Europe médiane, les conceptions européennes de deux Belges*, mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, 2001 ; Peters A., *Belgique et Piémont (1830-1858). Deux États secondaires en*

S'exprimant dans un État fragilisé par son statut international – une neutralité imposée mais menacée par ses voisins –, ils présentent les traits d'une Europe du déséquilibre entre grandes et petites puissances. En ce sens, les projets d'union apparaissent comme une réponse à la question de l'intégrité belge. Au demeurant, ils contribuent à la définition de l'idée d'Europe au temps des nationalités. Par leur précocité, d'une part, leur ambition de l'autre, ils méritent une mise en perspective historique. S'ils prennent différentes formes, ces propos illustrent la récurrence d'une pensée européenne propre à certains Belges du 19^e siècle, au moins jusque 1870.

Les rêves de fédération démocratique entretenus par les radicaux belges (1830-1848)

Avant 1848, des rangs, somme toute clairsemés, du radicalisme belge émanent de timides esquisses de fédération. Elles visent l'intégration de la Belgique dans un ensemble plus vaste et, par conséquent, plus solide. Si ce groupe politique et son influence sont bien connus, la vision européenne de ses membres est presque passée inaperçue⁴. Assez rapidement après la Révolution de 1830 et la création de l'État belge, auxquelles ils ont participé de près ou de loin, de premiers questionnements sur l'avenir de la Belgique émergent chez ces déçus de la formule monarchique. Le contexte des menaces pesant sur l'intégrité du nouvel État en conditionne l'expression. Ainsi, au moment de la délicate négociation du traité des XXIV articles, une première initiative particulièrement significative est signée Adolphe Bartels⁵. Il se lance, en 1838, sous prétexte d'une atteinte à la liberté religieuse – l'arrestation de l'Archevêque de Cologne par le Roi de Prusse – dans une propagande pour la constitution d'une « fédération belge-rhénane ». Dans une série d'articles

définition au cœur du système européen, mémoire de DEA, Histoire, représentations et sociétés, Université catholique de Louvain, 2005.

⁴ Sur les radicaux belges (parfois appelés « démocrates » ou « républicains »), plusieurs études de référence existent : Thibaut W., *Les républicains belges (1787-1914)*, Bruxelles, 1961 ; Witte E., « De Belgische radicalen : brugfiguren in de democratische beweging (1830-1850) », in *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. I, 1979, pp. 11-45 ; Bartier, J. et al., *1848, les utopismes sociaux : utopie et action à la veille des journées de février*, Paris, SEDES : C.D.U., 1981 ; Bartier J., *Libéralisme et socialisme au XIXe siècle. Etudes rassemblées par G. Cambier*. Bruxelles, Ed. de l'U.L.B -LXXXVIII- 1981 ; etc.

⁵ Sur Adolphe Bartels (1802-1862), voir : Wallez N., *1838, La Belgique et les régions rhénanes. Une campagne « annexionniste » en 1838*, Bruxelles-Paris, (*Les Cahiers belges*, n°14), 1918 ; Bolland A., *Le procès de la Révolution belge : Adolphe Bartels*, Namur, 1977 ; etc.

parus dans l'*Eclaircur* de Namur, il investit la Belgique, au nom de sa constitution modèle, d'une mission européenne en faveur de la Liberté⁶.

Pour faire face aux risques d'invasions française ou prussienne, il prône la création d'« une ceinture de peuples libres, voilà le véritable rempart de la France [...] La fédération Belge-Rhénane reconstituerait sur une base homogène cette barrière contre l'ambition française, que le Congrès de Vienne s'était flatté de construire en organisant le Royaume des Pays-Bas, union contre nature qui devait se terminer par le plus éclatant divorce »⁷.

La stratégie qu'il promet est celle de l'insurrection suite à laquelle la Prusse ne pourrait plus qu'accepter la nouvelle union. Il voit un profond motif d'encouragement dans les « sympathies que nourrissent à notre égard les populations rhénanes »⁸. A travers ce plaidoyer, aux relents nationalistes, c'est bien une expansion belge vers le Rhin qu'imagine l'auteur au moment où, sur le plan économique, elle est déjà une réalité⁹.

Si cette initiative fut vouée à l'échec, elle s'inscrivait dans la même logique que quelques projets défendus dans les diplomaties européennes. A la fin des guerres de l'Empire, en 1813, un *memorandum* du cabinet anglais évoqua l'intérêt de former à partir de ces ensembles un État intermédiaire solide¹⁰. Le même projet aurait été discuté dans des correspondances diplomatiques entre Bruxelles et Paris aux lendemains de la Révolution de 1830.

Quelques semaines après son échec, Bartels appelait, dans *Le Belge*, à soutenir un mouvement populaire contre la cession du Limbourg et du Luxembourg¹¹. Ces appels à la lutte armée contre le « morcellement » de la Belgique lui valurent un séjour en prison.

A un moment, il reçut le soutien de Louis de Potter¹², l'un des héros du libéralisme belge puis du gouvernement provisoire¹³. Le même de Potter

⁶ « Quoiqu'on dise ou qu'on pense de notre Etat naissant, et des abus irréparables de l'administration publique, il n'en est pas moins vrai que notre constitution est un modèle que l'Europe entière peut nous envier. Ricanement à part, qu'on nous cite dans le monde entier un pays plus libre que le nôtre. Sans clubs, sans intrigues, sans émissaires, nous exerçons ainsi en Europe la double propagande de la liberté civile et religieuse. », in Bartels A., *De la fédération Belge-rhénane*, Bruxelles, 1848, p. 7.

⁷ *Ibidem*, p. 10.

⁸ *Ibidem*, p. 9.

⁹ Boogman J.-C., « Achtergronden en algemene tendenties van het buitenlands beleid van Nederland en België in het midden van de XIXe eeuw », in *Bijdragen en Mededeligen van het Historisch Genootschap*, t. LXXVI, Groningue, 1962, p. 61.

¹⁰ de Briey R., *Sens de la guerre*, Bruxelles, 1946, p. 115. Il s'agit d'une réédition, l'ouvrage ayant été écrit juste après la Première guerre mondiale.

¹¹ L'épisode est raconté dans Poplimont C., *La Belgique depuis 1830*, Bruxelles, 1848, pp. 569-570.

¹² Sur Louis de Potter (1786-1859), voir : Van Turenhoudt E., *Louis de Potter, Un philosophe au pouvoir*, Bruxelles, 1946.

défend, en mars 1838, l'idée d'un rapprochement avec la Hollande dans le cadre, là encore, d'une fédération républicaine. S'y joindraient plus tard, espérait-il, les provinces rhénanes, le Luxembourg et même certains territoires du Nord-Est de la France. Ce projet imprécis de « pacte fédéral », soutenu par l'un des chantres de l'indépendance belge, fut la cause de sa disgrâce auprès des démocrates belges.

La perception d'une ipséité à valoriser par ces petits États n'est pas l'apanage exclusif des démocrates belges. Au hasard des crises qui menacent l'intégrité belge, d'autres voix s'élèvent pour prôner également le principe de l'union. En 1840, le danger français s'exprime par une politique commerciale agressive visant à empêcher l'expansion du Zollverein et à conclure une union douanière avec la Belgique¹⁴. Par ailleurs, dans le cadre de la crise d'Orient, la France s'isole des autres puissances. En Belgique, ces craintes face au comportement du puissant voisin débouchent sur une levée de boucliers de la presse¹⁵. Dans *De la Belgique en cas de guerre*, Joseph Grandgagnage¹⁶, juriste et homme de lettres, examine l'attitude à adopter par le royaume de Belgique au cas où la guerre se déclarerait. Il entrevoit « Une combinaison, fondée sur la neutralité [...] Il s'agit d'une alliance entre tous les États secondaires, alliance qui aurait pour objet une déclaration commune de neutralité mutuellement garantie »¹⁷. L'auteur évoque la Belgique, la Hollande et quelques États allemands du Rhin. Bien que le concept de fédération soit abandonné au profit de l'alliance défensive, la réflexion sous-jacente semble similaire.

Dans les années 1840, Bruxelles accueille de nombreux exilés d'Europe et devient un lieu de rencontre pour la démocratie européenne. Au cœur de ces réseaux de démocrates, le principe d'une fédération se fortifie et prend une dimension plus internationale. Les échanges féconds entre radicaux belges et exilés polonais, italiens ou socialistes français doivent être

¹³ A propos de ce soutien, voir Bibliothèque Royale – *Correspondance De Potter : Lettre de Jottrand*, 22 mai 1839.

¹⁴ Mülken G., *La Belgique dans ses rapports avec la France et l'Allemagne relativement à l'adoption des droits différentiels par le Zollverein (traduction de l'allemand)*, Bruxelles, 1846.

¹⁵ Les tensions ne seront apaisées qu'à la signature d'un traité commercial entre les deux pays le 16 juillet 1842. Sur ces questions, voir : Deschamps H.-T., *La Belgique devant la France de Juillet, l'opinion et l'attitude française de 1839 à 1848*, Paris, 1948.

¹⁶ Sur François-Joseph Grandgagnage (1797-1877), voir Douchamps-Lefèvre B., « J. Grandgagnage », *Nouvelle Biographie nationale*, t. 2, Bruxelles, 1990, pp. 208-210.

¹⁷ Grandgagnage J., *De la Belgique en cas de guerre*, Bruxelles, 1840, p. 11.

mentionnés car ils contribuent à préciser les réflexions belges sur l'avenir européen¹⁸.

D'ambitieux projets de fédération réapparaissent ainsi dès 1846 dans le journal radical le *Débat Social, organe de la démocratie*¹⁹. Bartels y reparle de fédération belge-rhénane mais d'autres, poussés par l'élan libéral, vont plus loin. Parmi eux, Lucien Jottrand²⁰ se profile comme le leader d'un mouvement républicain international qui se coordonne. En septembre 1847, le *Congrès économique international* de Bruxelles, où les interventions de Jottrand sont remarquées, réunit de nombreux libéraux européens. A la fin du même mois est fondée l'*Association Démocratique ayant pour but l'union et la fraternité de tous les peuples* dont Jottrand prend la présidence. Son vice-président est un certain Karl Marx²¹. Cet organe de coordination, qui recueille l'affiliation de sociétés démocratiques belges et étrangères, apparaît alors comme le quartier général de la démocratie européenne²². A sa tête, Jottrand mena une importante action de propagande en faveur d'une fédération d'États en Europe. Elle est bien connue depuis une étude de

¹⁸ Sur les relations entre radicaux belges et proscrits, polonais, il existe une étude très précieuse : Godderis I., « Pour la liberté polonaise ou belge ? Radicaux belges et proscrits polonais, 1830-1870 », in *Slavica Gandensia*, t. 34, Gand, 2007, pp. 53-82. Sur les contacts avec les exilés italiens, de nombreuses études peuvent être consultées. Elles sont mentionnées dans Peters, *Belgique et Piémont (1830-1858)*, op.cit., pp. 179 et sv.

Le séjour à Bruxelles, en 1845, du fouriériste Victor Considérant, auteur *Des Congrès européens*, en 1839, et *De la politique générale et du rôle de la France en Europe*, en 1840, est exemplaire et bien connu : voir Discailles E., *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique*, Bruxelles, 1895 ; plusieurs articles du *Débat Social* évoquent ce sujet en novembre 1845.

¹⁹ Le *Débat Social* est fondé le 1er juillet 1844 par Lucien Jottrand, les frères Alexandre (1810-1850) et Félix (1809-1898) Delhasse et Adolphe Bartels, à une époque, où la question sociale apparaît au premier plan. Ce journal est décrit comme « [...] la feuille la plus importante du radicalisme belge au cours des années quarante. », in Demoulin R., « De la presse radicale aux premiers organes ouvriers », in *La Presse Ouvrière 1819-1850, Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XXIII, Paris, 1966, p. 196. Le journal disparaît en novembre 1849.

²⁰ Sur Lucien Jottrand (1804-1877) voir Peters, *Lucien Jottrand et l'Europe médiane*, op.cit.

²¹ Les deux hommes se brouillent à plusieurs reprises avant l'expulsion de Marx en février 1848 : Basyn T., « Karl Marx à Bruxelles », in *Revue Générale*, Bruxelles, novembre 1927, pp.584-602 ; De Maesschalck E., *Karl Marx in Brussel (1845-1848)*, s.l., 1983.

²² On y retrouve des Anglais (mouvement Chartiste, *Fraternel democrats*, ...), des socialistes français, quelques Hollandais, de nombreux libéraux anti-prussiens, etc. Voir Sartorius F., « L'Association Démocratique », in *Socialisme*, t. 135, Bruxelles, 1976, pp. 1-19 et t. 136, pp. 1-17.

1968²³. Le 28 octobre 1847, l'Association démocratique adopte un programme en douze points qui définit les principes de base d'un régime démocratique. Le dernier de ces points porte sur l'avènement, *in fine*, d'une « Fédération de l'Europe fondée sur la communauté du principe générateur de la souveraineté du peuple et de ses conséquences générales, sur leur garantie réciproque entre les diverses familles de la nation européenne ; sur une liberté absolue du commerce et sur une entière égalité des rapports »²⁴. Sur le théâtre belge, Jottrand se profile comme le « chef du gouvernement républicain à organiser à Bruxelles »²⁵. Il n'a pourtant, contrairement à certains de ses amis politiques, ni cautionné ni soutenu la tentative d'invasion belge de mars 1848. Entrée dans l'histoire sous le nom d'Affaire de Risquons-Tout, elle visait l'instauration d'une république²⁶. Après les premiers échecs révolutionnaires, ses efforts se concentrent sur un projet de fédération entre la Belgique, la Hollande et les États rhénans. On sait que ce projet belge reçut quelque soutien en Hollande et, plus encore, dans les États rhénans²⁷.

Après 1848, le radicalisme belge est discrédité et l'essentiel de ses membres mettent fin à leur action politique. Ce groupe désagrégé ne sera plus le porteur d'une vision singulière de l'avenir européen. Appartenant au même contexte du Printemps des Peuples, d'autres germes d'europhisme peuvent être identifiés. Ceux-ci sont alimentés par le mouvement pacifiste d'origine anglo-américaine, qui se profile – via, entre autres, le concept d'États-Unis d'Europe – comme le porte-voix d'un embryon de mouvement européen²⁸. La contribution belge dans ce domaine est assez méconnue. En septembre 1848,

²³ Strijpens H., *Lucien Jottrand, republikein, flamingant en propagandist van de federatieve staten van Europa*, thèse de doctorat inédite, Université de Gand, 1968.

²⁴ Voir *Ibidem*, p. 88.

²⁵ *Lettre du Baron Wilmar à M. d'Hoffschmidt*, in De Ridder A., *La crise de la neutralité belge en 1848*, Bruxelles, (Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Brussels. Commission royale d'histoire. Publications in octavo. 37), 1928, p. 257.

²⁶ Jottrand s'était prononcé pour une république belge dans un article du 1^{er} mars 1848, dans le *Débat Social : La crise et les moyens d'en sortir*.

Sur cette affaire de Risquons-Tout : Maes L., *L'affaire de Risquons-Tout*, Mouscron, 1935.

²⁷ Dans l'atmosphère très mouvementée de 1848, alors que le Roi Frédéric Guillaume IV est très violemment critiqué, plusieurs villes rhénanes adressent des messages de sympathie et d'admiration à la Belgique. R. de Briey évoque même l'envoi d'une délégation rhénane à Bruxelles dont le but était de créer un « empire belgo-rhénan sous le sceptre de Léopold Ier » (de Briey, *Le Sens de la Guerre*, *op.cit.*, p. 135).

²⁸ Renouvin P., « L'idée d'États-Unis d'Europe pendant la crise de 1848 », in *Actes du Congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848*, Paris, 1948, pp. 31-45.

un *Congrès des Amis de la Paix universelle* est organisé à Bruxelles²⁹. Il s'agit d'une première sur le continent européen. Un second *Congrès des sociétés anglo-américaines des Amis de la Paix* aura lieu, en 1849, à Paris. L'avocat belge Louis Bara³⁰ y présente un mémoire, qui sera couronné, intitulé *La Science de la Paix*³¹. Une profonde réforme de la justice internationale permettant la création d'une confédération européenne y est envisagée. Cette confédération est considérée comme le plus sûr des gages de paix³². Mais, le déséquilibre trop marqué entre les puissances rend impossible la construction de cette confédération : « L'idée d'union parfaite implique l'idée d'égalité des membres unis, et de nos jours, la plus grande dissemblance existe entre les diverses nations : les unes sont d'une puissance immense, habituées à dominer, gonflées d'orgueil ; d'autres sont faibles et sans autre puissance que le droit, trop souvent primé par la force »³³. Bara prône, dès lors, une refonte utopique de la carte de l'Europe : morcellement des grandes puissances et regroupement des petits états dans des confédérations intermédiaires.

Pour l'union des États secondaires (1850-1870)

Le début des années 1850, surtout après l'avènement du Second Empire, ravive en Belgique le spectre d'une invasion française³⁴. En 1852, une polémique éclate suite à la sortie d'un pamphlet annexionniste, *Les limites de la France* – œuvre du Français Le Masson – qui développe la thèse des frontières naturelles. Les auteurs belges y répondent vigoureusement. Charles Potvin³⁵, par exemple, dans son *Appel à l'Europe, Réponse aux limites de la France*, exhorte les Puissances à garantir militairement l'existence de la

²⁹ Preuve de la perméabilité des réseaux, on trouve, dans le comité d'organisation de ce Congrès, certains radicaux influents : l'Inspecteur général des prisons Edouard Ducpétiaux (1804-1868) et l'ingénieur et économiste Adolphe Lehardy de Beaulieu (1814-1894). Voir *Congrès des amis de la paix universelle, réuni à Bruxelles, en 1848, séances des 20, 21 et 22 septembre*, Bruxelles, 1849.

³⁰ Sur Louis BARA (1821-1857), voir Lubelski-Bernard N., « Louis Bara », in *Biographie Nationale*, t. 43, Bruxelles, 1983-1984, p. 33-40 ; Devos G., *La science supranationale de Louis Bara*, Bruxelles, 1953.

³¹ Bara L., *La science de la paix : programme : Mémoire couronné, à Paris, en 1849 par le Congrès des sociétés Anglo-américaines des amis de la paix*, Paris, Sandoz, 1872, 251 p.

³² « Partout où une confédération s'est établie, une première paix a régné entre les divers peuples dont elle était composée », in *Ibidem*, p. 132.

³³ *Ibidem*, p. 133.

³⁴ Huisman M., « Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du Second Empire », in *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, t. 3, Bruxelles, février-mars 1928, pp. 1-39.

³⁵ Sur Charles Potvin (1818-1912), voir Vanwelkenhuyzen G., « Charles Potvin », in *Biographie nationale*, t. 34, Bruxelles, 1968, pp. 664-670.

Belgique. Plus intéressant encore, il affirme que la lutte qui s'annonce va peut-être permettre la réalisation d'un ambitieux projet : « Si elle peut aboutir à former un grand état fédératif, composé de la Belgique, de la Hollande, et s'il est possible, des provinces rhénanes, la Belgique et ses frères du Nord et de l'Est auront beaucoup gagné »³⁶.

On le voit, la fédération tripartite, envisagée plus tôt, est épinglée comme solution au problème de la sécurité belge. Mais les craintes liées à l'impérialisme français et, plus globalement, l'évolution géopolitique de l'Europe allaient générer de nouvelles aspirations, plus audacieuses, chez les auteurs belges. C'est encore Lucien Jottrand, qui a quitté la scène politique, qui les exprime le plus explicitement. Dans un ouvrage de 1852, il se livre, lui aussi, à un réquisitoire contre une France chargée de tous les maux³⁷. Quelques mois plus tard, il effectue un voyage *D'Anvers à Gênes par les pays rhénans, la Suisse et le Piémont*. Il en publiera un récit dans lequel il développe une nouvelle vision de l'avenir de l'Europe. Elle est à la fois atypique mais aussi ancrée dans sa génération.

Dans ce livre, il développe la thématique des États tampons situés entre les blocs germanique et français, véritable lieu commun d'une certaine littérature belge³⁸. De ces États d'entre-deux – Pays-Bas, Belgique, Pays rhénans, Suisse et Piémont –, Jottrand décrit le rôle séculaire de médiation entre ces deux blocs antagonistes et de civilisation : « Notre Belgique n'est que le premier anneau d'une chaîne de petits pays que la Providence, bien avant les traités politiques, a tendue, de l'Océan à la Méditerranée, entre des pays plus grands, condamnés, dirait-on, à une rivalité éternelle [...] La mission de la chaîne consiste principalement à séparer les forces matérielles et purement brutales qui se menacent et se provoquent sans cesse, et à infiltrer peu à peu dans ces masses l'intelligence politique qui leur fait encore défaut »³⁹.

La solidarité historique qui unit les États de cette chaîne est longuement évoquée. Mais les évolutions politiques récentes sont également déterminantes de cette pensée. En effet, l'union qu'il propose apparaît comme une réponse à la théorie des frontières naturelles. Par ailleurs, suite aux réformes menées en Suisse et au Piémont, entre 1847 et 1849, l'Europe du Centre est devenue le phare des libertés européennes. L'Angleterre et les États-Unis apparaissent comme ses alliés naturels. A ce sujet, évoquant la réalisation d'un tronçon de

³⁶ Potvin C., *Appel à l'Europe, Réponse aux limites de la France*, Bruxelles, p. 71.

³⁷ Jottrand L., *Londres au point de vue belge*, Bruxelles, 1852.

³⁸ Entre autres exemples du 19^e siècle : Trassenster L., *La Belgique et l'Europe ou la frontière du Rhin*, Liège, 1860 ; Arendt L., *Les petits Etats dans la situation actuelle de l'Europe*, Bruxelles, 1862 ; etc.

³⁹ Jottrand L., *D'Anvers à Gênes, par les Pays rhénans, la Suisse et le Piémont*, Bruxelles, 1854, p. V et 10.

chemin de fer au Piémont, Jottrand s'émerveille : « Alors seront complétés tous les instruments matériels nécessaires à la grande politique anglo-saxonne, qui soutient, dans nos temps modernes, cette ligue immémoriale et providentielle de petits peuples, dont nous avons déterminé la mission en commençant ces « études » [...] d'Anvers à Gênes, l'Océan et la Méditerranée seront désormais en communication »⁴⁰.

L'indispensable stabilité de l'Europe passe par la réalisation d'une « Europe de la chaîne » dans laquelle la place de la Belgique serait valorisée. A propos de la forme à donner à cet ensemble, l'auteur évoque la constitution d'une « fédération des peuples du centre ». Sa vocation est de préfigurer l'union future de l'ensemble de l'Europe. Lorsqu'il s'agit de préciser les modalités de ce projet fédéraliste, Jottrand reste très vague, se contentant d'espérer l'importation des « institutions américaines » ou encore un « système fédératif sincère ». Dans son œuvre littéraire, Jottrand n'a donc guère donné de contenu théorique à la fédération qu'il appelle de ses vœux. L'approfondissement théorique fut sans doute plus tardif mais n'apparaît pas dans les sources. A cet égard, son amitié avec le théoricien français Pierre-Joseph Proudhon, avec qui il s'accorde « sur les mouvements de l'histoire et l'avenir de l'Europe »⁴¹ doit être évoquée. Il est évident que leurs discussions les menèrent au fédéralisme que Proudhon théorise dans son œuvre majeure de 1863, *Du Principe Fédératif*⁴².

Les questionnements de Jottrand illustrent la position délicate des petites puissances européennes dans la première moitié des années 1850. Jottrand dépasse ce constat en plaidant pour la fédération. A cet égard, il est intéressant de constater que la politique extérieure de la Belgique manifeste, à travers plusieurs exemples, un souci de rapprochement interétatique. Il se concrétise, en 1851, par la signature d'un traité commercial avec le Piémont-Sardaigne, ou encore en 1852, par la discussion d'un projet d'alliance défensive avec la Hollande⁴³.

Mieux encore, dans la situation qui précède la guerre de Crimée, des diplomates américains tâchent de convaincre plusieurs gouvernements européens de l'intérêt de constituer une *Ligue des Neutres*. Henri De

⁴⁰ *Ibidem*, p. 338.

⁴¹ *Lettre de Proudhon à Jottrand, 23 octobre 1864*, in *Correspondance de Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865)*, Paris, Langlois, 1875, t. 14, p. 209.

⁴² Après plusieurs séjours de courte durée, Proudhon s'établit à Bruxelles en 1858.

Bartier J., « Proudhon et ses amis belges », in Bartier J., *Libéralisme et socialisme au XIXe siècle*, *op.cit.*, p. 22.

⁴³ Sur les relations belgo-piémontaises entre 1850 et 1855, voir Peters, *Belgique et Piémont (1830-1858)*, *op.cit.*, pp. 69-75 ; Sur le projet d'alliance avec la Hollande, à laquelle serait associée l'Angleterre, voir Huisman, « Le problème de la sécurité de la Belgique », *op.cit.*, p. 505.

Brouckère, envoyé extraordinaire du gouvernement belge en Italie, en 1852, fut le témoin de cette initiative américaine⁴⁴.

A l'aube de 1855, cette solidarité de fait est toutefois menacée : des rumeurs annoncent, en effet, la participation du Piémont, puissance secondaire, à l'alliance franco-anglaise en Crimée⁴⁵. Dans ce contexte, Gustave de Molinari⁴⁶, autre ami belge de Proudhon, réagit en exhortant les puissances secondaires à la prise de conscience et à l'action. Après un premier long séjour en France, cet économiste né à Liège revient en Belgique au début des années 1850 et fondera *L'Economiste belge* (1855). A travers plusieurs articles d'avril 1855, il s'y prononce, aux fins de promouvoir la paix, en faveur d'un droit d'intervention dans les conflits et d'une affirmation des petits États : « La paix du monde serait beaucoup plus efficacement sauvegardée si les États secondaires prenaient une part plus active à la politique générale, s'ils s'entendaient pour tenir une conduite conforme à leurs intérêts dans les crises qui affligent périodiquement l'Europe »⁴⁷.

Les Puissances ayant échoué, c'est désormais aux États secondaires que revient la mission de construire la paix en Europe⁴⁸.

Molinari va plus loin, il propose que « ces États se confédèrent pour agir conformément à l'intérêt commun ». Comme Jottrand, il voit dans cette confédération la première étape vers la construction d'une grande fédération européenne. Dans l'ensemble à constituer, Molinari ajoute le Royaume de Naples⁴⁹.

⁴⁴ L'épisode est raconté dans Giuntella V.E., « L'intervento piemontese in crimea e la neutralità del Belgio », in *Rassegna storica del Risorgimento*, t. XXXIX, Rome, 1952, p. 593.

⁴⁵ Ces rumeurs mettent en émoi les puissances mineures d'Europe. Certains journalistes ou publicistes belges souhaiteraient que le Piémont, Etat proche de la Belgique à bien des égards, se lie avec d'autres pays neutres qui assureraient la paix en Europe.

⁴⁶ Sur Gustave De Molinari (1819-1912), voir l'article biographique rédigé par son successeur, Y. Guyot, dans le *Journal des Economistes*, t. XXXIII, Paris, février 1912, pp. 177-192.

⁴⁷ « Du rôle politique des Etats secondaires », in *L'Economiste Belge*, Bruxelles, 5 avril 1855.

⁴⁸ « Supposons maintenant que les Etats secondaires, qui ont abandonné jusqu'à présent aux grandes puissances la direction exclusive de la politique générale de l'Europe ; Supposons que les états secondaires qui jouent dans la grande communauté d'intérêts des peuples civilisés, le rôle des petits actionnaires que l'on exclut de toute participation au gouvernement de certaines compagnies industrielles, en arguant de l'insuffisance de leur apport, supposons, dis-je, que les Etats secondaires cessent d'être exclus de la direction supérieure de cette grande communauté, et voyons ce qui en résultera. », dans *Ibidem*.

⁴⁹ « Du rôle politique des Etats secondaires », in *L'Economiste Belge*, Bruxelles, 20 avril 1855.

En 1860, après l'annexion de Nice et de la Savoie, de nouveaux encouragements à l'annexion sont lancés dans la presse française. G. de Molinari relancera à cette occasion son projet en réclamant « l'admission des États secondaires dans la direction générale des affaires de la communauté européenne »⁵⁰.

Après 1860, de Molinari poursuit sa carrière en France où il devient le chef de file de l'école des économistes libéraux. Il y produira une œuvre importante sur les principes du libre-échange et de l'union douanière considérés comme les meilleures garanties de relations internationales pacifiques.

Dans les années 1860, l'affirmation de la Prusse et les menaces d'un conflit avec la France fragilisent à nouveau les petits États voisins⁵¹. Dans ce contexte, Emile Banning⁵², cheville ouvrière pendant près de 50 ans du Département des Affaires étrangères, va proposer une réflexion très aboutie sur l'insertion et la vocation de la Belgique en Europe. Après des études à Liège et Berlin, il entre en 1863 au Ministère des Affaires étrangères en qualité d'archiviste et rédige une série de mémoires. En 1866, il consacre une étude aux *Traités de 1815 et la Belgique* qui résume sa pensée⁵³. A nouveau, le contexte de crise nourrit le propos. Après la victoire de Sadowa, on prête à Bismarck l'intention de proposer à Napoléon III l'annexion de la Belgique.

Dans cette étude, Banning s'attache d'abord à définir la nation belge en insistant sur le principe de la volonté nationale et son caractère très ancien. Pour lui, une famille belge existe dont les membres peuplent une vaste région qui va, *grosso modo*, de l'Escaut au Rhin. Relançant le combat de Bartels, l'auteur se prononce pour la rectification des traités signés à Vienne en 1815 dans le sens de l'indépendance des « six cantons belges » appartenant à la Prusse⁵⁴. Les pays rhénans formeraient un état indépendant qui s'intégrerait toutefois dans le système de neutralité belge. Cette revendication, justifiée par l'histoire, constitue la base de tout son projet européen. Aussi ancienne que la

⁵⁰ « Des moyens de pacifier l'Europe » in *L'Economiste Belge*, Bruxelles, 5 août 1855.

⁵¹ Tamse C.A., *Nederland en België in Europa (1859-1871). De zelfstandigheidspolitiek van twee kleine staten*, La Haye, Nijhoff, 1973.

⁵² Sur Emile Banning (1836-1898), voir: Walraet M., *Emile Banning. Un grand belge (1836-1898)*, Bruxelles, 1945.

⁵³ Banning E., *Les Traités de 1815 et la Belgique*, Bruxelles, 1919.

⁵⁴ « La France a rendu depuis longtemps les dix cantons belges qu'elle obtint en 1814 ; la Prusse gardera-t-elle indéfiniment les siens ? Les intérêts de l'Europe et ceux de la Prusse elle-même exigent que dans sa nouvelle position cette dernière puissance occupe le moins de territoire possible sur la rive gauche du Rhin. Les six cantons belges, dont la majorité des habitants n'a pas oublié ses vieilles attaches, offrent sous ce rapport à la diplomatie européenne les éléments d'une rectification des traités de 1815, que la raison et l'histoire s'accorderaient à justifier. », in *Ibidem*, p. 64.

nation belge, la neutralité belge, glorifiée, apparaît comme une « garantie de paix pour l'Europe »⁵⁵.

Au-delà de ce projet d'expansion belge teinté de nostalgie lotharingienne, Banning appelle à la constitution d'« un groupe puissant d'états secondaires [...] entre les populations romanes et les populations germaniques » qui « tout en opérant le rapprochement et la fusion des races » deviendrait « le plus solide boulevard de la paix européenne »⁵⁶. Belgique, Suisse, et Rhénanie sont les pierres angulaires de cette construction conçue comme le premier pas vers « [...] cette Confédération européenne que de grands génies politiques ont entrevue ou du moins espérée et qui peut-être n'est pas seulement un rêve philosophique »⁵⁷.

La fonction de Banning, architecte de la politique extérieure belge, renforce la portée de ces propos sur l'intérêt d'une union des puissances secondaires.

L'Europe comme refuge, la fédération comme palliatif : fondements de ces visions « nationalistes »

Ces propositions sur l'avenir européen, qui fleurissent entre 1830 et 1870, sont restées lettres mortes. Pour autant, elles participent à coup sûr d'un questionnement global sur l'équilibre et l'avenir européens. A ce titre, l'intérêt d'une étude comparative, s'étendant aux autres Etats secondaires, semble fondamental. Des auteurs suisses et hollandais rejoignent, en effet, les Belges sur le constat de la fragilité de leur position et même sur la volonté d'association⁵⁸. En filigrane, un regard, une sensibilité propre aux petits Etats, s'expriment assurément. A cet égard, 1870 apparaît comme un tournant, symbolisé par le conflit franco-prussien et ses conséquences. A la géopolitique de l'instabilité qui est celle du concert européen en place depuis 1815, succède alors une logique d'alliances par laquelle les Puissances acceptent, de facto, l'existence d'États secondaires.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 24.

⁵⁶ *Ibidem*, pp. 70-71.

⁵⁷ *Idem*, p. 25.

⁵⁸ Voir par exemple : *Gedenschriften van den graaf Van der Duyn Van Maasdam en van den baron Van der Cappelen* Amsterdam, 1853 ; Asser T.M.C., *Het bestuur der buitelandse betrekkingen volgens het Nederlandsche staatsregt*, Amsterdam, 1860 ; Wittewaall van Stoetwegen E.W.F., *Over de mogendheden van de zoogenaamden tweeden en derden rang*, Utrecht, 1864 ; Duprat P., « La conjuration contre les petits états en Europe », in *Revue moderne*, t. XXXIX, 1866 pp. 400-432 ; Huber-Saladin J., *Les petits États et la neutralité continentale dans la situation actuelle de l'Europe*, Paris, 1866 ; etc.

Le panorama de quarante ans de visions de l'Europe révèle parallèlement (mais non paradoxalement !) un ancrage dans le terreau du sentiment national belge. La volonté nationale, l'idée de la grandeur d'une Belgique à l'existence et à la neutralité séculaires, le culte de la constitution et des institutions libérales, la fierté liée au développement industriel, etc. en sont autant de manifestations constitutives. Le sentiment national est bien au cœur d'une démarche souvent gallophobe et expansionniste. Mais cet engagement national incite certains à rêver d'association⁵⁹. Une lecture du phénomène montrant le dépassement de l'antagonisme nationalisme-européisme semble à ce sujet très convaincante⁶⁰. Cette étude démontre, en effet, que les élans nationalistes belges ont engendré des discours européens.

Une mission civilisatrice s'impose à la Belgique pour rompre avec l'insécurité. Ce rêve sera forcément européen. Mais quelle est l'Europe rêvée par ces Belges ? L'association ou la fédération sont envisagées comme palliatifs à la crise des relations internationales au sein du refuge Europe. Pragmatiquement, on pense qu'elle se fera en deux temps. L'épithète fédéraliste est mobilisée, surtout avant 1848. Les démocrates recourent systématiquement à ce vocable qui semble surtout « fédérateur ». Il représente un idéal : celui de l'opposition à la centralisation et de l'union efficace de républiques démocratiques. Mais de théoriciens, il n'est jamais question. A partir de 1850, au moment où le groupe des Etats secondaires s'agrandit, le terme de fédération est, d'ailleurs, progressivement délaissé au profit de l'union ou de l'alliance.

Un siècle plus tard : l'héritage de ces visions d'Europe

La question de l'héritage de cette pensée européenne originale trouve une réponse symptomatique au 20^e siècle quand naît, au sein des milieux nationalistes belges, la volonté de réhabiliter ces textes, considérés comme pionniers, de Bartels, Jottrand ou Banning.

Dans la foulée du Premier conflit mondial, Renaud de Briey et Pierre Nothomb, figures bien connues du nationalisme belge, s'illustrent par cette démarche⁶¹. Le premier, dans *Sens de la Guerre*, rend hommage à Bartels, Banning et, dans une moindre mesure, Jottrand. Le second édite l'œuvre de

⁵⁹ On peut considérer les projets de 1847-1848 comme une exception dans la mesure où ils échappent davantage à la logique des Nationalités.

⁶⁰ Duroselle J.-B., *L'idée d'Europe dans l'Histoire*, Paris, Denoël, 1965, pp. 211-212.

⁶¹ Sur l'eupéanisme de ces deux nationalistes belges, voir Duchenne, *Esquisses d'une Europe nouvelle*, *op.cit.*, pp. 136 et sv. ; voir également le numéro spécial : « Pierre Nothomb et le nationalisme belge », in *Cahiers de l'Académie luxembourgeoise*, t. 8, Arlon, 1980.

Banning *Les traités de 1815 et la Belgique*, tant pour la sauver de l'oubli que pour en démontrer l'actualité. L'auteur de la théorie de l'*Europe naturelle* apprécie également l'œuvre d'un Jottrand qu'il contribue à faire revivre dans les milieux nationalistes belges⁶². Ce dernier sera surtout mis à l'honneur par François Drion du Chinois. En 1949, dans *L'Europe médiane vue par Lucien Jottrand*, il introduit et publie les œuvres principales de l'ancien démocrate qui sont considérées comme « un monument dédié à la patrie »⁶³. A propos de *D'Anvers à Gênes*, il estime que « La grande théorie de l'Europe médiane s'y trouve développée »⁶⁴.

Dans *La Vocation européenne des Belges*, Drion présentera, en s'appuyant sur l'héritage de Jottrand, sa grande théorie de l'Europe médiane⁶⁵. Cette dernière apparaît, d'abord, comme une réalité géographique nourrie des vieux rêves bourguignons et lotharingiens. Elle correspond à un vaste système fluvial reliant la Mer du Nord à la Méditerranée (Escaut-Meuse-Rhin-Rhône et Pô). Son histoire est marquée par des efforts de construction européenne mais aussi par des agressions constantes dont les auteurs sont la France et l'Allemagne. Au cœur de cet ensemble providentiel, puisqu'elle conserve les traits fondamentaux de la civilisation européenne, la Belgique doit contribuer à la construction européenne qui préoccupe l'après-guerre.

Au-delà des différences majeures qui distinguent les textes du Siècle des Nationalités de ceux du 20^e siècle, le clin d'œil de l'histoire est frappant : des penseurs de droite, chantres du conservatisme, font d'une frange de radicaux du 19^e siècle, farouches défenseurs de la démocratie, leurs inspirateurs. Mais finalement ce qui rapproche ces deux générations, c'est un dévouement total aux destinées de la Belgique⁶⁶. L'objectif d'une Europe unie et pacifiée les motivent tout autant que la perspective d'un rôle central pour la Belgique dans celle-ci.

Pour conclure, sous l'angle de l'étude des identités, qu'elles soient régionale, nationale ou européenne, et du fédéralisme, une transition majeure semble distinguer la génération de 1830 des générations du siècle suivant. Pour la première, l'Europe et sa fédération apparaissent comme une solution à

⁶² Nothomb P., « L'Europe naturelle », in *Revue générale Belge*, Bruxelles, mars 1952, pp. 695-705 ; Nothomb P., *L'Europe naturelle*, Paris, 1960.

⁶³ Drion du Chinois F., *L'Europe médiane vue par Lucien Jottrand, extraits des œuvres de Jottrand introduits et commentés par Drion du Chinois*, Bruxelles, 1949.

⁶⁴ *Ibidem*, p. 38.

⁶⁵ Drion du Chinois F., *La vocation européenne des Belges*, Bruxelles, 1958.

Sur cet auteur : Peters, *Lucien Jottrand et l'Europe médiane, op.cit.*

⁶⁶ Snoy et d'Oppuers J.-B., « Le baron Drion du Chinois : l'homme et ses idées », in *Publication du Centre Européen d'études burgondo-médianes*, t. 27, Bâle, 1987, p. 6

la question de la sécurité de la Belgique. Les secondes envisagent davantage l'Europe et le fédéralisme comme une solution à la question de l'identité de la Belgique. Une figure comme celle de Jules Destrée illustre bien cette évolution encore perceptible aujourd'hui⁶⁷.

⁶⁷ Duchenne G., « La pensée européenne du socialiste Jules Destrée : un internationalisme européen », in *Annales d'études européennes de l'Université catholique de Louvain*, vol. 5, Bruxelles, 2001, pp. 21-45.